



Projet de centrale photovoltaïque de Maripasoula 2

- *Afoumidatsi* -

1. Rappels sur les données du projet
2. Point sur son état d'avancement
3. Les prochaines étapes

Projet photovoltaïque de Maripasoula 2

- Besoin d'Energie croissants sur la commune avec différents équipements programmés (Lycée, collège, habitations ...) : Nécessité d'augmenter la puissance photovoltaïque.
- Terrain d'implantation : Parcelles AH 89 (privée) et AH 173 (France Domaine)

En Développement :

- Décembre 2019 – Sécurisation foncière pour partie (AH89)
 - Présentation d'un avant-projet en mairie



Caractéristiques générales de la zone d'étude :

- Proximité du bourg, du lycée et de l'aérodrome;
- Aucun usages actuels;
- Enjeux topographique et hydrauliques,
- Occupation du sol : boisé, forêt secondaire



2020 - Études de faisabilité réalisées :



composite
(étude & réalisation)

Etude hydraulique - ANTEA / **Etude Biodiversité** - Vincent Pelletier/EcoMed / **Etude Paysagère** – Composite

- ✓ **Hydraulique** : Nécessité d'éviter la crique Daouda,
- ✓ **Biodiversité** : Nécessité d'éviter la forêt hydromorphe et les zones humides,
- ✓ **Techniques** : Prise en compte de la topographie et des facilités d'accès à la centrale,
- ✓ **Urbanisme** : Secteur A - Mise en compatibilité du PLU de Maripasoula à prévoir.
 - Projet d'intérêt collectif / Réflexion autour d'une démarche d'accompagnement au secteur agricole

Un projet respectueux de l'ensemble des enjeux peut-être réalisé : Une centrale en deux parties

- Tranche Nord : **Surface clôturée de 1,3 ha env.** / Tranche Sud : **Surface clôturée de 2,4 ha env.**
 - Puissance totale comprise entre 4 et 5 MWc environ
 - Réponds aux besoins du bourg de Maripasoula
 - Accès au site existant : Piste Sophie côté Est ou Piste Sophie côté Ouest



Dates clés et prochaines étapes

➤ Prochaines étapes :

- **Décembre 2020** : Délibération du conseil municipal de Maripasoula en faveur du développement du projet photovoltaïque
Rétrocession d'une partie de la parcelle AH 173 à la Commune – Démarches France Domaine
- **Fin 2020 – 1^{er} trimestre 2021** – Finalisation des études et constitution des dossiers de permis de construire
- **Avril 2021** :
 - Lancement de la « Modification simplifiée ou Déclaration de Projet » par la mairie pour mise en compatibilité du PLU.
 - Dépôt des dossiers de demandes d'autorisation.
- **Fin 1^{er} semestre 2022** – Obtention des autorisations administratives

□ Puis :

- **Analyse/Contractualisation du raccordement (SEI)**
- **Présentation CRE** : obtention d'un tarif de rachat de l'électricité (CRE)

